

COMMUNIQUÉ AUX SALARIÉS D'AUBIN IMPRIMEUR

En novembre dernier la direction d'AUBIN IMPRIMEUR a décidé d'engager un plan de licenciements, appelé pudiquement « *Plan de réorganisation* » mais dont l'objectif ne trompait personne : **réduire les charges et donc, bien sûr et évidemment, la masse salariale.**

Comme les départs non remplacés ne suffisent plus, il faut supprimer directement des emplois. L'alibi de la crise sanitaire et de la COVID est tout trouvé, alors que le problème est bien plus profond, alors qu'il est ailleurs, et résulte surtout d'un manque de réelle ambition dans les choix de la direction de l'entreprise et de ses investissements. Qu'importe le « *Quoi qu'il en coûte* » pour ne pas aggraver le chômage. Qu'importe les dispositions prises par la branche professionnelle pour préserver l'emploi, les compétences et passer ainsi le cap de la crise. Qu'importe que les salariés se soient donnés, des années durant, à leur travail et leur fonction. Les licenciements sont signifiés.

Dans le contexte de pression morale, économique et sociale actuel les licenciements sont encore plus inacceptables. Ils doivent être fortement combattus.

Mais côté patronal l'occasion est trop bonne et si, en plus, dans la liste des licenciés, on peut y inclure ceux qui sont à même d'agir et de mobiliser pour s'opposer à leurs stratégies et à leurs choix, ce serait parfait : licencier et tenter de décapiter la contestation ! Et puis cela peut servir d'exemple...

C'est donc ainsi que, dans les sept licenciés, se trouvaient les délégués syndicaux FILPAC-CGT et CFE-CGC de l'entreprise, mis à pieds à titre conservatoire immédiatement et pour lesquels la procédure légale spécifique a été engagée et menée à son terme.

Par courrier en date du 25 mars 2021, et après instruction de la demande, l'Inspecteur du Travail en charge du dossier vient de notifier à la direction d'AUBIN IMPRIMEUR son refus d'autoriser ces deux licenciements. Les délégués syndicaux doivent réintégrer leur poste.

Cette décision est aussi un point d'appui, fort, pour les autres licenciés qui décideraient de contester leur licenciement.

Le syndicat du Livre FILPAC-CGT de POITIERS salue cette décision à laquelle il a contribué en apportant tout son soutien moral mais aussi son engagement unitaire dans le souci de maintenir, aux salariés, leurs droits et leurs moyens de se défendre, d'être défendus. Solidaire de ses représentants et mandatés, la CGT entend, en toutes circonstances, faire respecter les droits des salariés et ses prérogatives en tant qu'organisation syndicale représentative. Mais la force de l'organisation résulte aussi, et avant tout, par ceux qui la font vivre et qui la compose. La force du syndicat c'est aussi et surtout les salariés qui la lui donne.

Face aux échéances à venir et dans l'intérêt collectif et individuel, prenez toute votre place dans l'activité de la section syndicale CGT.

Rejoignez le syndicat FILPAC-CGT du LIVRE